



**PRÉFET
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires
et de la mer

Service Aménagement et Risques
Bureau Planification de l'urbanisme

Affaire suivie par : Sandrine BEAUFORT
Tél : 05 58 51 30 73

ddtm-sar@landes.gouv.fr

Mont-de-Marsan, le **23 AOÛT 2022**

Monsieur le président,

Dans le cadre de votre projet d'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale, il me revient de porter à votre connaissance, conformément à l'article L132-2 du code de l'urbanisme, le cadre législatif et réglementaire à respecter, ainsi que les projets des collectivités territoriales et de l'Etat en cours d'élaboration ou existants et, à titre d'information, l'ensemble des études techniques nécessaires à l'exercice de votre compétence en matière d'urbanisme dont mes services disposent.

Le porter à connaissance du SCoT du Pays d'Orthe et Arrigans, élaboré en juin 2022, est désormais consultable sur la même page Internet (www.landes.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques > Aménagement du territoire > Urbanisme > Porter à connaissance de l'Etat des documents d'urbanisme » ou directement à l'adresse :

www.landes.gouv.fr/porter-a-connaissance-de-l-etat-r458.html

Ce porter à connaissance est composé du :

- du rapport complémentaire "Elaboration du Scot"
- du rapport "Porter à connaissance à l'échelle du territoire dans le cadre du PLUi"
- des études techniques
- des servitudes d'utilité publique
- des servitudes d'urbanisme

Monsieur Jean-Marc LESCOUTE,
Président de la communauté de
communes du Pays d'Orthe et Arrigans
156 route de Mahoumic
40300 PEYREHORADE

Préfecture des Landes
26 rue Victor Hugo
40021 MONT-DE-MARSAN
Tél. : 05 58 06 58 06
www.landes.gouv.fr



Ce porter à connaissance peut être annexé, pour tout ou partie, au dossier d'enquête publique relatif à votre projet de schéma de cohérence territoriale.

Les services de la DDTM restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma haute considération.

Bien cordialement,



Françoise TAHÉRI

Copies à :

- Madame la maire de Bélus
- Monsieur le maire de Cagnotte
- Monsieur le maire de Cauneille
- Monsieur le maire d'Estibaux
- Madame la maire de Gaas
- Monsieur le maire d'Habas
- Madame la maire d'Hastingues
- Monsieur le maire de Labatut
- Monsieur le maire de Mimbaste
- Monsieur le maire de Misson
- Madame la maire de Mouscardès
- Monsieur le maire d'Oeyregave
- Madame la maire d'Orist
- Monsieur le maire d'Orthevielle
- Monsieur le maire d'Ossages
- Monsieur le maire de Pey
- Monsieur le maire de Peyrehorade
- Madame la maire de Port-de-Lanne
- Monsieur le maire de Pouillon
- Monsieur le maire de Saint-Cricq-du-Gave
- Monsieur le maire de Saint-Etienne-d'Orthe
- Monsieur le maire de Saint-Lon-les-Mines
- Madame la maire de Sorde-L'Abbaye
- Madame la maire de Tilh